

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 FEVRIER 2017

\*\*\*\*\*

## **Programme Travaux forestiers 2017**

Le Maire a présenté le programme de travaux proposé par les services de l'O.N.F. pour l'année 2017 qui a été accepté par le conseil municipal à savoir :

- Travaux d'investissement :
  - Travaux sylvicoles : dégagement manuel de plantation, parcelle 18 r
  - Dégagement manuel de plantation, parcelle 15 r
  - Ouverture de cloisonnement sylvicole, dépressage, nettoyage manuel 6 r
  - Nettoyement manuel en plein de jeune peuplement feuillu 17 r
  - Travaux divers d'investissement sur connexes d'infrastructure

Pour un montant HT de 7 442.60 €

- Travaux d'entretien
  - Entretien des pistes et chemins forestiers

Pour un montant HT de 400 €

## **Désherbage bibliothèque**

La responsable de la bibliothèque municipale a procédé, durant l'année 2016 à l'élimination des documents cités dans la liste dont vous pouvez prendre connaissance : ces documents étaient obsolètes, en double, perdus ou détériorés.

Le retrait du catalogue du fonds des documents de la bibliothèque a été opéré le 31 décembre 2016 et concerne 483 ouvrages.

## **Camping La Pierre – Convention d'indemnisation financière - Tarifs**

Depuis de nombreuses années, l'association des Campeurs, Caravaniers, Camping-caristes Belfortains occupe, du 1er avril au 31 octobre, des emplacements à la saison sur le camping « la Pierre ».

Au terme d'un bail signé avec un propriétaire privé, elle a créé, aménagé, entretenu et géré ce camping jusqu'à ce jour.

La commune ayant acheté le terrain en 1991, un nouveau bail avait été signé avec l'association pour lui permettre de poursuivre ses activités de loisirs et de plein air moyennant un loyer annuel révisable.

Le camping municipal étant un service public, sur du terrain appartenant au domaine public communal et face aux incertitudes juridiques liées à ce bail, des négociations ont été engagées avec l'association pour que la commune reprenne dans sa totalité la gestion du camping « la Pierre ».

Le conseil municipal fixe le tarif forfaitaire à 800 € à la saison et autorise le maire à signer la convention qui en découle.

## **Avant-projet : Maison des Services et de Convivialité**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la désaffectation du Presbytère situé rue du Moulin à MELISEY, il serait peut-être opportun de lancer une étude concernant l'aménagement de ce lieu en Maison des Services et de Convivialité

Cet aménagement pourrait comprendre une salle des fêtes pouvant recevoir une centaine de personnes ainsi que différents locaux réservés à différents services tels qu'une salle de motricité pour personnes âgées, bureau de permanence pour assistante sociale, conciliateur de justice, point d'accès aux droits, borne visioconférence.....

Le conseil municipal décide donc de lancer une pré-étude concernant ce dossier.

## **Avant-projet Aménagement Centre Bourg**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la circulation actuelle sur la RD 486 connaît un trafic important de véhicules dont des poids lourds. De plus, un projet d'ouverture d'une carrière à TERNUAY va impacter fortement la commune par la circulation plus importante de camions. L'intersection de la RD 486 et RD 73 est un véritable point noir, en raison du manque de visibilité dans le carrefour et de l'emprise très réduite ne permettant pas la giration des poids lourds.

Les services du Département de la Haute-Saône réalisent la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de toute la partie routière.

Le Maire propose d'aménager l'espace public contigu à cette intersection et après consultation, retient le cabinet E V I pour cette maîtrise d'œuvre.

## **Projet Aménagement Centre Bourg – Demande de subvention**

Le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet et sollicite les subventions auprès des différents organismes concernés.

## **Aménagement sécurité Route de Souhières et Rue du Stade**

Le Conseil Municipal adopte l'avant-projet d'aménagement de la Route de Souhières et de la Rue du Stade qui prévoit l'aménagement d'un chemin piétonnier afin de sécuriser les enfants se rendant au Collège

- Décide de confier la Maîtrise d'œuvre à l'Agence Départementale d'Ingénierie 70
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

## **Aménagement sécurité Route de Souhières et du Stade - Demande de subvention**

Le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet et sollicite les subventions auprès des organismes concernés

## **Demande de subvention du FIPDR pour sécurisation des écoles**

Par circulaire du 25 novembre 2015 et les instructions des 22 décembre 2015 et 29 juillet 2016, le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère de l'Intérieur, ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

La mise en sûreté de ces établissements nécessite un accompagnement exceptionnel en direction des collectivités territoriales mais également des établissements privés sous contrat.

Des crédits sont mis à disposition pour permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du FIPDR (opérations de sécurisation des écoles)

## Tarifs eau et assainissement 2017 – 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Ces tarifs seront appliqués pour les consommations effectuées postérieurement au relevé des compteurs (factures payées en juillet 2018).

	Tarifs 2017 Applicable du 01.06.2016 au 31.05.2017	Tarifs applicable à la période de facturation 01.06.2017 – 31.05.2018
<b>EAU</b>		
Droit fixe par logement	<b>55.53 €</b>	<b>56.36 €</b>
Consommation	<b>0.84 €</b>	<b>0.85 €</b>
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
Droit fixe par logement	<b>57.12 €</b>	<b>57.98€</b>
Consommation	<b>0.85 €</b>	<b>0.86€</b>
<b>Forfait branchement :</b>	<b>Tarifs applicable du 01.01.2017 au 31.12.2017</b>	<b>Tarifs applicable du 01.01.2018 au 31.12.2018</b>
Diamètre 25	<b>421.37 €</b>	<b>427.69 €</b>
Diamètre 32	<b>480.42 €</b>	<b>487.63 €</b>
Diamètre 25 avec compteur incongelable : :	<b>929.57 €</b>	<b>943.51 €</b>
Diamètre 32 avec compteur incongelable : :	<b>1001.34 €</b>	<b>1016.36 €</b>
Compteur Gelé :	<b>69.46 €</b>	<b>94.86 €</b>
divisionnaire : 15 mm :	<b>81.03 €</b>	<b>106.61 €</b>
32 mm	<b>92.61 €</b>	<b>118.36 €</b>
		Tarif incluant une heure de main d'oeuvre
Forfait Branchement assainisst	<b>950 €</b>	<b>950.00 €</b>

Vu pour être affiché le 24 février 2017, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Régis PINOT